

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-103

**OBJET :** Arrêté de stationnement devant le 5, rue du 11 Novembre à Aunay-sur-Odon

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par Madame Carole MARTIN domiciliée 51, boulevard Bellevue - Aunay-sur-Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY visant à faire réserver des places de stationnement devant le 5 rue du 11 Novembre à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à son emménagement entre le 4 et 5 Septembre 2020 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – Deux places de stationnement sont réservées devant le 5 rue du 11 Novembre entre le 4 et 5 Septembre 2020.

**Article 2** – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Carole MARTIN,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 28 août 2020.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

